

AIGRETTE GARZETTE

Egretta garzetta



Directive Oiseaux

Code : A026
Annexe I

Berne : annexe II
Washington: annexe III
Espèce protégée

ECOLOGIE

DESCRIPTION :

Longueur : 56 à 67 cm

Couleur : plumage entièrement blanc, bec noir, tarsi noirs et pieds jaunes. En plumage nuptial, présence de longues aigrettes sur la nuque et le dos.

REPRODUCTION :

Une ponte par an vers le 10 avril qui peut s'étaler jusqu'au 10 juillet de 4-5 œufs. Incubation de 21 à 25 jours. L'envol se produit vers 40-45 jours et l'indépendance vient une semaine plus tard.

BIOLOGIE :

Espèce partiellement résidente. Une partie de la population est migratrice. Elle rejoint les sites de reproduction entre mars et avril et se disperse de fin août à octobre pour hiverner dans le sud de la France, en Espagne, en Afrique du Nord et jusqu'au Sénégal.

ALIMENTATION :

Régime alimentaire varié, surtout composé de petites proies (taille moyenne 3,8 cm) : petits crustacés, insectes aquatiques et terrestres, alevins, batraciens et vers de terre.

HABITAT

L'espèce niche dans des boisements, souvent en compagnie d'autres hérons. Il s'agit de bosquets d'arbres ou de fourrés denses, généralement peu accessibles et proches de zones humides. Le nid, fragile, est fait de branchettes. Il est situé à des hauteurs variant entre 2 et 30 m.

Les habitats de chasses sont variés. Il s'agit de milieux aquatiques doux, saumâtres ou salés dont la profondeur n'excède pas 30 cm. L'Aigrette garzette chasse fréquemment sur les platiers rocheux ou les flaques à marée basse.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

L'espèce niche essentiellement dans le sud de l'Europe mais des colonies sont établies jusqu'au Pays-Bas.

En France, elle occupe la totalité des départements côtiers de la façade atlantique, la Manche, plusieurs grandes vallées (Rhône, Garonne, Allier, Loire, Saône, Doubs), ainsi que la Brenne, la Sologne, la Champagne.

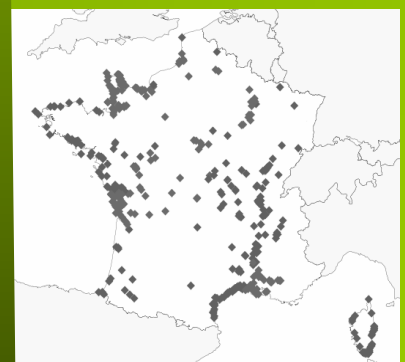
STATUTS EUROPEEN ET NATIONAL

Le statut de l'espèce est considéré comme favorable en Europe avec un effectif estimé en 2000 à 56 000-62 000 couples, Turquie exclue.

En France, l'Aigrette garzette a connu depuis les années 1980 une spectaculaire expansion géographique, doublée d'une importante augmentation de ses effectifs. L'espèce occupe aujourd'hui la totalité des départements côtiers de la façade Atlantique, qui héberge 60% de l'effectif national. En hiver, une centaine de zones humides accueillent 8 000 à 12 000 individus (comptés à la mi-janvier).



Les grands marais arrière-littoraux de Charente-Maritime constituent des sites d'alimentation remarquables.



Répartition de l'Aigrette garzette

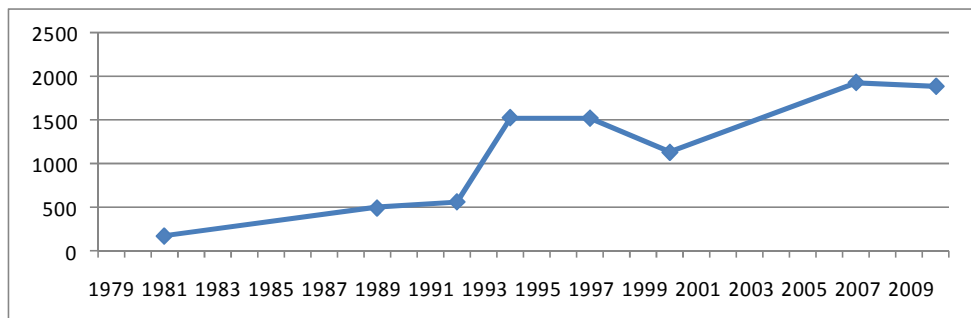


ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE SITE NATURA 2000 MARAIS ET ESTUAIRE DE LA SEUDRE, ILE D'OLÉRON

ETAT DES POPULATIONS

Après avoir été systématiquement détruites pendant des décennies, les populations d'Aigrette garzette ont bénéficié, à partir des années 1980, d'une protection réglementaire. De 180 couples en 1981, l'espèce est passée à 1528 en 1994 et à 1884 en 2010. Depuis 2007, la population nicheuse en Seudre est stable, voire en léger déclin.

L'Estuaire de la Seudre présente un intérêt de niveau européen pour cette espèce et a donc une **responsabilité particulière** en ce qui concerne sa conservation.



FACTEURS AGISSANT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION :

FACTEURS FAVORABLES

- Préservation des colonies de reproduction ainsi que de zones tampons, pour éviter l'impact des tempêtes sur les boisements et les nids ;
- Préservation des dortoirs, notamment en période hivernale ;
- Maintien de bassins, canaux et chemaux entretenus de façon traditionnelle.

FACTEURS DEFAVORABLES

- Abattage du bois dans les colonies de reproduction ;
- Dérangement sur les sites de nidification ;
- Effarouchements volontaires ;
- Présence de lignes électriques coupant les axes de déplacement ;
- Vagues de froid prolongées (les périodes de gel empêchent les oiseaux de se nourrir) ;
- Tempêtes en périodes de reproduction (chute des nids ou des poussins) ;
- Aménagement des marais ostréicoles avec restructurations foncières et remodelage du réseau hydraulique traditionnel.

OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION

- Protection efficace des sites de reproduction en bannissant les coupes de bois dans les colonies de reproduction et en limitant les dérangements et les actes de vandalisme ;
- Matérialisation des lignes électriques pour éviter les collisions ;
- Maintien d'une gestion extensive du marais, notamment des bassins.

MESURE DE PROTECTION ACTUELLE

Néant en ce qui concerne les sites de reproductions.

BIBLIOGRAPHIE :

LPO, suivis des ardéidés nicheurs de Charente-Maritime.

Cahiers d'habitats Natura 2000.

Marion L., 2010— *Recensement national des hérons coloniaux de France en 2007*. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire – Direction générale de l'Aménagement, du logement et de la nature – Direction de l'eau et de la biodiversité. SESLG-CNRS-Université Rennes1-MNHN, 85 p.



Le nid de l'Aigrette garzette n'est qu'un petit amas de branchettes. Les tempêtes peuvent avoir des effets dévastateurs dans les colonies.



L'Aigrette garzette possède de longues plumes sur la tête, le dos et le cou, très recherchées au début du 20^e siècle pour l'industrie plumassière. Des milliers d'oiseaux ont été tués pour que leurs aigrettes décorent les coiffes des belles dames de l'époque.

Crédits photographiques :

Xavier REBEYRAT, Philippe JOURDE, Sébastien BRUNET (LPO)

Rédaction et mise en page :

Philippe JOURDE, Xavier REBEYRAT
©SEPN LPO